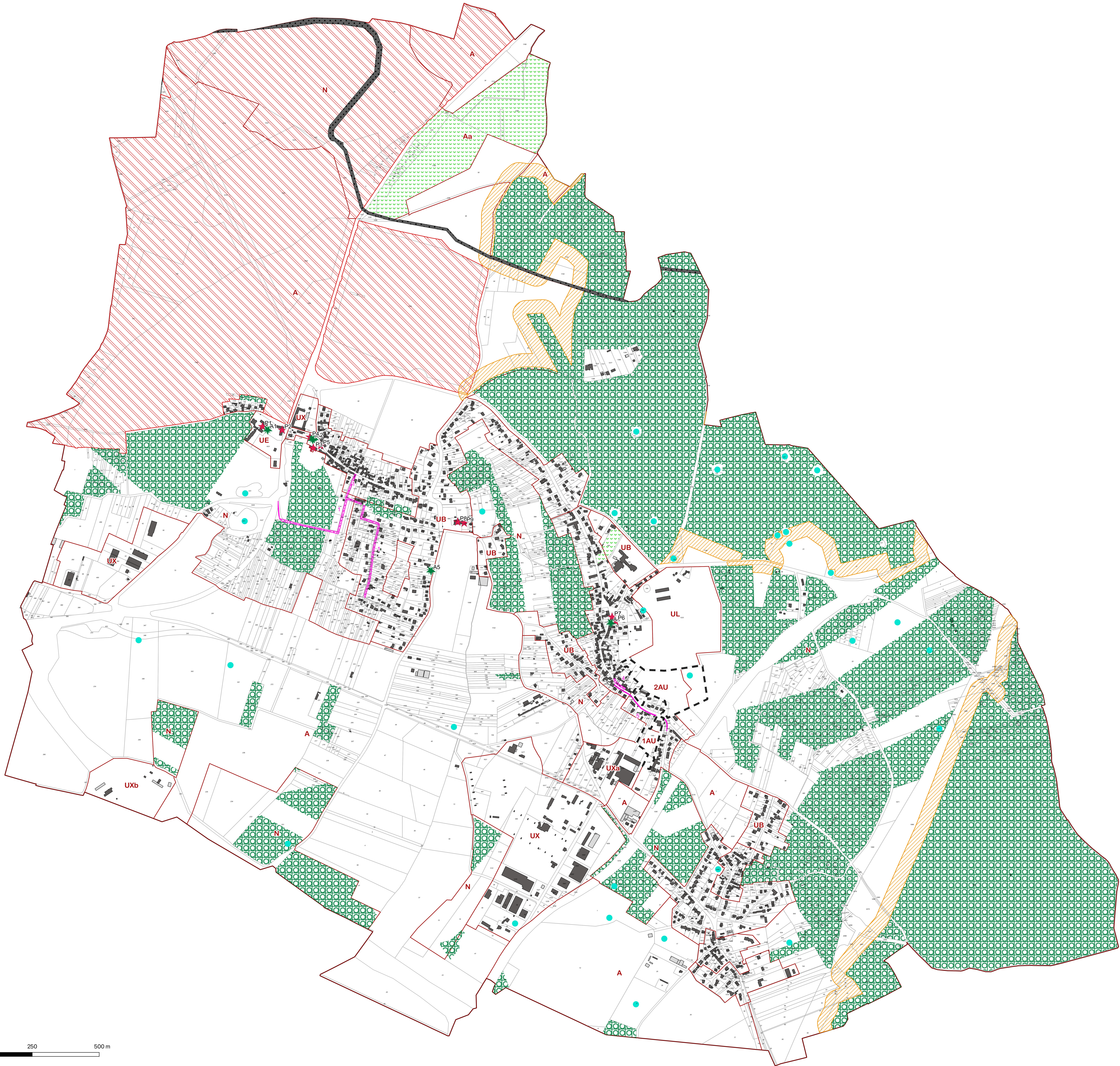




N°	Superficie	Destination	Bénéficiaire
1	4930 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
2	2550 m²	Elargissement de la voirie	Supprimé par la modification n°3 Commune de VILLEVAUDE
3	4950 m²	Installation d'intérêt général	Supprimé par la modification n°2 Commune de VILLEVAUDE
4	350 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
5	150 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
6	14 400 m²	Création d'un cheminement piéton entre Claye-Souilly et Villevaude	Supprimé par la modification n°1 Commune de VILLEVAUDE

LEGENDE

Limite de zones et de secteurs

PREScriptions

Espace boisé classé

Bande de lisière inconstructible de 50m (Massifs de plus de 100ha)

Emplacement réservé

Mare à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Secteur soumis à OAP

Protection paysagère au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Secteur protégé (R123-11-c)

Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

AUTRES INFORMATIONS

Emprise de l'Aqueduc de la Dhuis

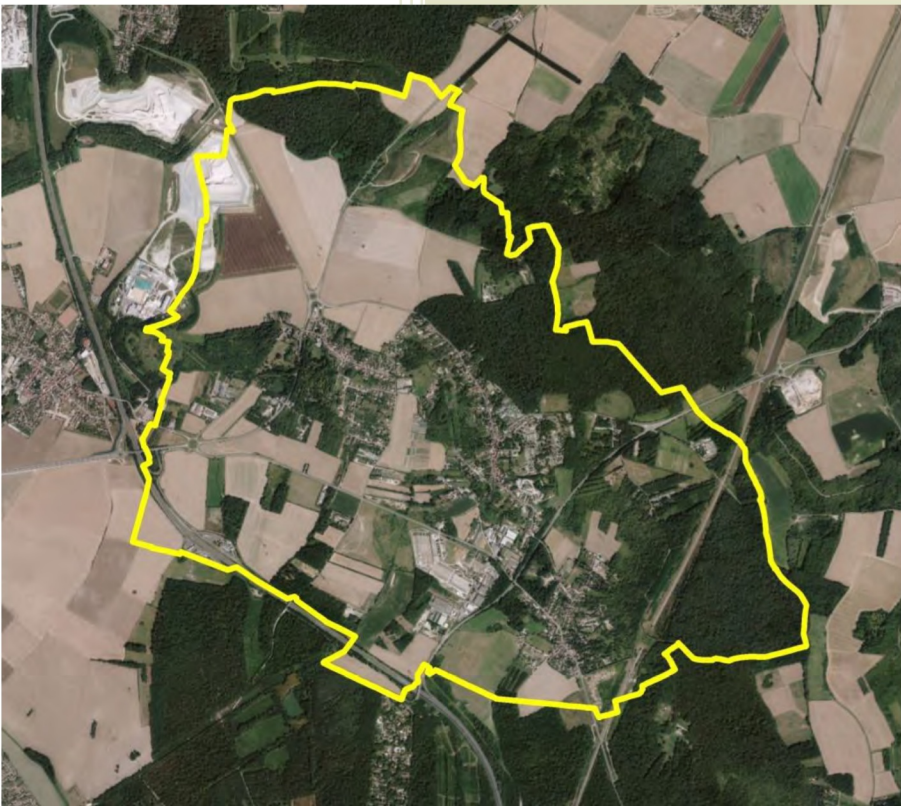
Mairie de VILLEVAUDE
27 rue Charles de Gaulle
Montjoy-le-Tour
77410 VILLEVAUDE

COMMUNE DE VILLEVAUDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1.1-PLAN DE ZONAGE D'ENSEMBLE CADASTRE

au : 1/5 000e



Mis à jour par la modification n°3 approuvée le 23.02.2024